



DÉPASSER LA PEUR DE FAIRE DES ERREURS

Prêt à appliquer les exercices ?
Alors c'est parti !



DÉPASSER LA PEUR DE FAIRE DES ERREURS



CAS N° 1 : TU FAIS UNE ERREUR

Faire une erreur quand on parle en public est différent de faire une faute (de français). Par exemple, il peut arriver de faire une erreur concernant un fait, un chiffre ou un exemple dans un discours, pendant une présentation ou un entretien.

Dans ce cas :

1/ Annonce l'erreur dès que tu t'en rends compte, avant que quelqu'un te le fasse remarquer.

2/ Excuse-toi sans te confondre en excuses

C'est-à-dire excuse-toi sans t'attarder parce que l'erreur est humaine. Tout le monde peut en faire, donc ne surinvestis pas l'erreur commise.

Rejoins-moi sur :



www.oserparlerenpublic.com



DÉPASSER LA PEUR DE FAIRE DES ERREURS



CAS N° 2 : QUAND ON TE DIT QUE TU AS FAIT UNE ERREUR

1/ Remercier la personne pour son commentaire (sauf si insultes).

Si une personne te fait remarquer ton erreur de façon agressive dans le ton, remercier fait en général baisser la pression et crée un effet de surprise chez l'interlocuteur.

2/ Expliquer tes sources, sans remettre en cause le commentaire de la personne.

Eventuellement, précise que tu vas faire des recherches complémentaires pour vérifier ton erreur et corriger si besoin.

Ces 2 étapes permettent d'éviter un conflit qui n'a pas lieu d'être.

Tu peux commencer à les appliquer dans ta vie personnelle, car c'est un filet de sécurité.

Et tu seras plus à l'aise après si la situation se produit dans ta vie professionnelle.

Tu as MAINTENANT les clés du succès pour DÉPASSER la PEUR de FAIRE des ERREURS !

Rejoins-moi sur :



www.oserparlerenpublic.com



A ton succès et à très vite !

*En attendant, n'oublie pas :
Oser Parler En Public, c'est commencer à réaliser tes rêves !*

Sandra - Oser Parler En Public

Rejoins-moi sur :



www.oserparlerenpublic.com

© Oser Parler En Public - Réalisation : Déléguer pour Réussir

Toute reproduction, utilisation ou diffusion de ce document est interdite sans autorisation préalable de l'auteur.